

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
LANDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE
CONSEIL MUNICIPAL DE
LABENNE**

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 10/12/2025

Publié le

ID : 040-214001331-20251204-DELIB13_93_25-DE



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	27	23
Date de la convocation		
28/11/2025		
Date d'affichage		
28/11/2025		

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Labenne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Labenne, sous la présidence de Mme CHESSOUX Stéphanie, Maire.

Présents : tous les membres à l'exception de PETITJEAN Jérôme qui a donné pouvoir à CHESSOUX Stéphanie.

Absent(s) excusé(s) : LAPENU Marie-José, ETCHEVERRY Anne, PELLETIER Mathieu et CHAVES Jonathan.

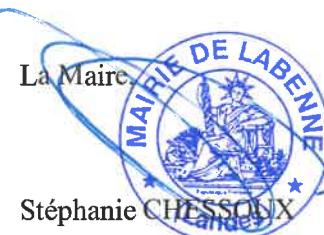
N°2025-12-04-13/93 Contrat de location des mobilhomes au camping municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif 2025,
Vu la délibération approuvant les tarifs 2026,
Vu le contrat de location ci-joint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les contrats de location avec les propriétaires de mobil homes implantés à l'intérieur du camping municipal les Pins Bleus, applicables au 01/01/2026
- **DONNE POUVOIR** à Mme La Maire, ou son représentant pour signer lesdits contrats

A Labenne, le 05 Décembre 2025
La Secrétaire de séance



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 10/12/2025
Et publication et/ou notification le 10/12/2025